

Synthèse

L'enquête technique faisant l'objet du présent rapport est réalisée dans le cadre des articles L.501-1 et suivants du code de l'environnement. Cette enquête a pour seul objet de prévenir de futurs accidents. Sans préjudice, le cas échéant, de l'enquête judiciaire qui peut être ouverte, elle consiste à collecter et analyser les informations utiles, à déterminer les circonstances et les causes certaines ou possibles de l'évènement, de l'accident ou de l'incident et, s'il y a lieu, à établir des recommandations de sécurité. Elle ne vise pas à déterminer des responsabilités. En conséquence, l'utilisation de ce rapport à d'autres fins que la prévention pourrait conduire à des interprétations erronées.

Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier 2021, le stockage souterrain de gaz de Géométhane de Manosque (04) est opérationnel mais ne transfère pas de gaz. A partir de 4h34 du matin, la mise en sécurité de l'atelier de traitement est déclenchée automatiquement à cause d'un défaut de communication entre automates de sécurité. A 6h35, l'atelier de compression est également mis en sécurité pour les mêmes raisons. Le site étant à l'arrêt et en sécurité l'astreinte de maintenance est arrivée sur site vers 10 h. Ne constatant pas de défaut apparent, elle réarme les différents systèmes. Dans l'après-midi, les mises en sécurité se déclenchent à nouveau. Ces séquences de mise en sécurité, qui ont fonctionné correctement, provoquent la décompression des ateliers concernés et entraînent la mise à l'atmosphère d'environ 20 000 m³ de gaz naturel.

Le déclenchement intempestif des mises en sécurité a pour origine :

- D'une part, un défaut non permanent d'un switch réseau déclenchant de manière aléatoire un time-out (dépassement de délai) dans l'acheminement d'informations de sécurité entre les automates de sécurité des différents ateliers de l'installation ;
- Et d'autre part, le non fonctionnement de la redondance entre les réseaux dû à l'incompatibilité entre les versions de logiciel des différents automates.

Ont contribué également à la survenue de l'évènement, la conception initiale du réseau et la gestion des modifications, la maintenance logicielle des équipements, le manque de possibilité de diagnostic du réseau ainsi que la testabilité de la redondance de ce dernier.

L'enquête a permis d'établir des enseignements de sécurité dans le domaine de la conception, de l'évolution et de la maintenance de tels automates de sécurité.

Par ailleurs, outre ces enseignements de sécurité, le BEA-RI recommande à destination de l'exploitant de :

- **S'assurer, sur l'ensemble de ses sites, de la compatibilité des versions logicielles des automates de sécurité et mettre en place les procédures de gestion de maintenance permettant de garantir dans le temps cette compatibilité ;**
- **Rendre les équipements réseaux testables et diagnosticables.**